



Baccalauréat
Professionnel

Aménagements paysagers

NIVEAU 4

Apprentissage

“La terre, le cœur
de nos métiers”

Angers

Les établissements agricoles publics de Maine-et-Loire



www.eap49.educagri.fr



Conditions d'admission

- Les jeunes de 16 à 25 ans,
- Les jeunes ayant 15 ans avant le 31 décembre de l'année d'entrée en formation et sortant de 3^{ème} générale ou technologique.

Préinscription à partir de janvier

Comment s'inscrire

Les dossiers de candidature sont à retirer auprès du secrétariat du site de formation ou sur le site internet :

www.cfaa49-edgard-pisani.com

Après avoir retourné votre dossier complété auprès du secrétariat apprentissage Angers Le Fresne concerné, vous serez convoqué pour une demi-journée de validation de projet.

Votre inscription ne sera définitive qu'après signature du contrat d'apprentissage avec une entreprise du secteur concerné.

Recherche du contrat d'apprentissage

Le CFAA 49 vous accompagne dans la recherche du contrat d'apprentissage. Notre chargée de développement se tient à votre disposition.

Contactez le centre au 02 41 40 19 28

CFA A 49 **Edgard Pisani**

Site Angers Le Fresne



B.P. 43627
49036 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 68 60 03
Fax 02 41 68 56 62
cfppa.angers@educagri.fr
www.cfaa49-edgard-pisani.com



Bac Pro

Aménagements paysagers

Métiers Visés

- Encadrant technique
- Agent des collectivités territoriales
- Ouvrier Qualifié
- Jardinier
- Chef d'équipe



Conditions d'exercice

Le chef d'équipe organise et supervise les travaux du personnel :

- sur un chantier de création
- d'aménagement
- ou d'entretien d'un espace vert (de l'interprétation de plans jusqu'aux fiches de bilan de chantier).

Il participe à l'**exécution des travaux paysagers** (préparation des sols, semis, engazonnement, traitement, etc.) et travaille dans **une entreprise de paysage ou en collectivité territoriale**. Il est responsable de son équipe devant le conducteur de travaux ou le chef d'entreprise. Ses fonctions varient selon la taille de l'entreprise et peuvent inclure une participation à la **gestion de chantier**. Le chef d'équipe et son équipe se déplacent régulièrement. Son rythme est plus soutenu au printemps et en période estivale. Le chef d'équipe peut être amené à apporter des **conseils sur le choix et l'entretien des végétaux** en complément du chef d'entreprise.

Contenu de la formation

Enseignements professionnels

- Sciences et techniques des agroéquipements
- Sciences économiques, sociales et de gestion
- Gestion de l'entreprise
- Aménagements paysagers
- Gestion d'un chantier
- Connaissance des végétaux
- Physiologie de la plante, technologies paysagères
- CACES

Enseignements généraux

- Français / Communication
- Education socio-culturelle
- Langue vivante (anglais)
- Histoire-géographie
- Education physique et sportive
- Mathématiques
- Informatique
- Biologie-écologie et Physique-chimie



Durée

Le Bac Professionnel peut être préparé :

- **en 3 ans** à l'issue de la 3^{ème}
- **en 2 ans** après un diplôme de niveau V (CAPA, BPA) ou après une 2^{nde} générale ou technologique ou réorientation après 1^{ère} ou Terminale Bac.

Seul le positionnement du futur apprenti déterminera la durée de sa formation.

Le contrat de formation individualisée (durée, modalité, contenu) prend en compte les acquis des candidats.

Des cours spécifiques de soutien peuvent être proposés aux apprentis pour leur permettre de combler leurs lacunes et suivre plus facilement la formation.

Moyens pédagogiques

- Des applications pratiques sur notre plateforme d'aménagements paysagers
- Formation qui alterne des périodes au centre et en entreprise
- Intervenants professionnels spécialisés
- Applications pratiques en création et en entretien
- Équipements et matériels professionnels

Conditions d'obtention du diplôme

Le bac professionnel est présenté au terme du contrat d'apprentissage (2 ou 3 ans).

L'examen comporte sept épreuves obligatoires. Celles-ci s'appuient sur des **épreuves terminales**, et sur des **contrôles en cours de formation** (C.C.F.).

Présentation aux épreuves du BEPA Travaux paysagers durant les deux premières années.

Poursuite de formation

- BTS Aménagements paysagers,
- Certificat de Spécialisation Taille et soins des arbres,
- Certificat de Spécialisation Maçonnerie paysagère,
- CQP Ouvrier qualifié en construction d'ouvrages paysagers,
- et autres spécialisations accessibles avec un niveau IV...



« La terre, le coeur de nos métiers »